

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 549-2**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le  
**«RÈGLEMENT 549-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 549 RELATIF À  
L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA  
DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE»;**

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Greffière à l'Hôtel de Ville, où  
toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et  
qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 12 mars 2019.

*Manon Beauchemin*

Manon Beauchemin,  
Greffière